

Gouvernance du sport français



1. Rappel historique

- AP 2022
- Les 3 axes avec un GIP
- Le budget, la pétition
- Les 3 engagements du Président du CNOSF

2. Point de situation

- Le GIP, un Président, un préfigurateur, des statuts à écrire
- Le haut niveau
- Le développement fédéral, la prédominance du projet fédéral et des clubs
- Les politiques territoriales
- Le budget
- Les aspects législatifs
- Les CTS

3. Perspectives immédiates

- Le projet du mouvement sportif dans le cadre de l'Agence
- L'agenda
- La méthode
- 2019, année de transition et d'accompagnement

1- RAPPEL HISTORIQUE

- AP 2022
- Les 3 axes avec un GIP
- Le budget, la pétition
- Les 3 engagements du Président du CNOSF

1- RAPPEL HISTORIQUE

AP 2022

AP 22 a proposé la séparation du haut niveau (Etat et mouvement sportif) du Développement (laissé aux collectivités territoriales). Cela a été l'objet d'une discussion très dure entre AP 22, le CNOSF et le Ministère des sports arbitrée en avril par le Président de la République en faveur d'une agence unique chapeautant haut niveau et développement, avec un lien vers les territoires (condition fixée par les collectivités territoriales pour la suite de leur engagement commun dans le cadre d'une gouvernance partagée),

1- RAPPEL HISTORIQUE

LES 3 AXES DU GIP

Les représentants des 4 acteurs au sein du comité de pilotage se sont accordés unanimement sur le fait que l'agence chapeaute haut niveau et développement et qu'il y ait un lien avec les territoires où devait se monter une conférence des financeurs (incluant le mouvement sportif). Malgré la pression de certains souhaitant que l'agence se fasse sous forme d'EPA (comme le CNDS), c'est l'option du GIP qui a été retenue.

1- RAPPEL HISTORIQUE

LES 3 AXES DU GIP

Parmi les points forts du GIP figure la répartition à 30% des voix entre représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du mouvement sportif, les 10% restants allant aux représentants du monde économique. Le nombre de personnes participant au CA n'est pas encore fixé. Pour l'Assemblée générale du GIP, le nombre de représentants serait simplement multiplié par 3. Il appartiendrait à chacun des acteurs de désigner ses représentants.

1- RAPPEL HISTORIQUE

LES 3 AXES DU GIP

Pour ce qui est du haut niveau, qui concerne aussi les collectivités territoriales (lesquelles financent plus que l'Etat au total), la tendance est à ce jour de dire que l'Etat décide seul des moyens tant matériels qu'humains qu'il y a affecté (ce qui revient à laisser à la cellule de Claude Onesta le soin d'évaluer l'action de chaque fédération et les moyens qui vont avec).

1- RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

Nous avons tous pu constater une baisse du budget du Ministère des sports, avec en plus un trouble venant des moyens mis à disposition de la Solideo transitant par le Ministère des sports mais provenant d'un fonds spécial. Pour rappel, le budget des sports était de 515M (incluant le CNDS évidemment) en 2017, il est passé à 529M en 2018, mais avec 48M pour la Solideo, et donc « seulement » 481M pour les sports.

RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

On notera toutefois que sur le résultat final 40M n'ont pas été engagés. Le Ministère des sports ayant négocié qu'une partie soit réaffectée, ayant fait des choix internes, il s'avère que 25M supplémentaires ont été fléchés sur le haut niveau et 15 autres sur le développement. A la suite de la présentation devant la commission des finances de l'Assemblée nationale faite conjointement par la Ministre et le Ministre du budget, 15M supplémentaires ont pu être obtenus en augmentant le plafond de la taxe Buffet et ont été rajoutés aux moyens prévus pour le développement. Ainsi aboutit-on au paradoxe (positif) d'un budget des sports en baisse, à 451M au lieu de 481M, car des moyens ont été affectés à la Solideo, à hauteur de 65M, ce qui porte l'ensemble à 516M, (à comparer avec 529M en 2018) et d'un budget à la hauteur pour ce qui est de l'agence.

RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

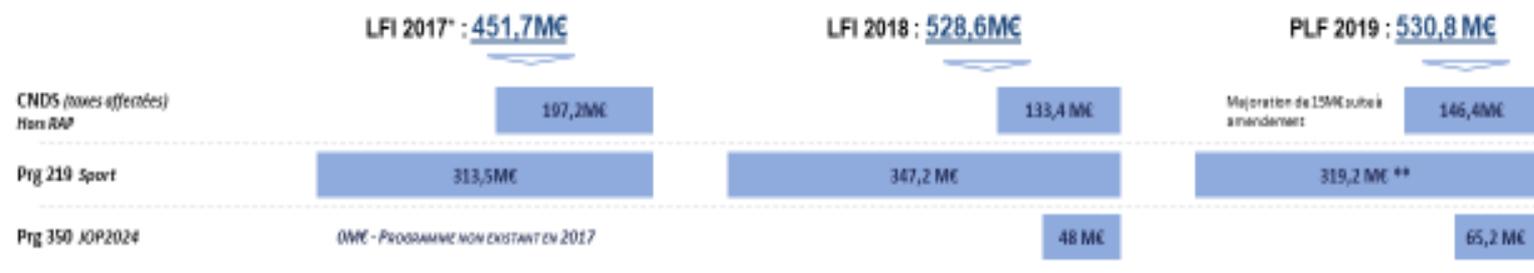
Concernant celle-ci, les moyens prévus sont à hauteur de 347M, dont 7M prévus pour le fonctionnement, et 340M en actions avec : 90M pour le haut niveau, 161M pour le développement mouvement sportif (Fédérations, CNOSF, CPSF), 43 en reste à payer, 7 pour les acteurs non fédérés et 39 vers les collectivités territoriales (équipements).

Ci après la diapo de présentation lors des ateliers du 7/11 :

1- RAPPEL HISTORIQUE

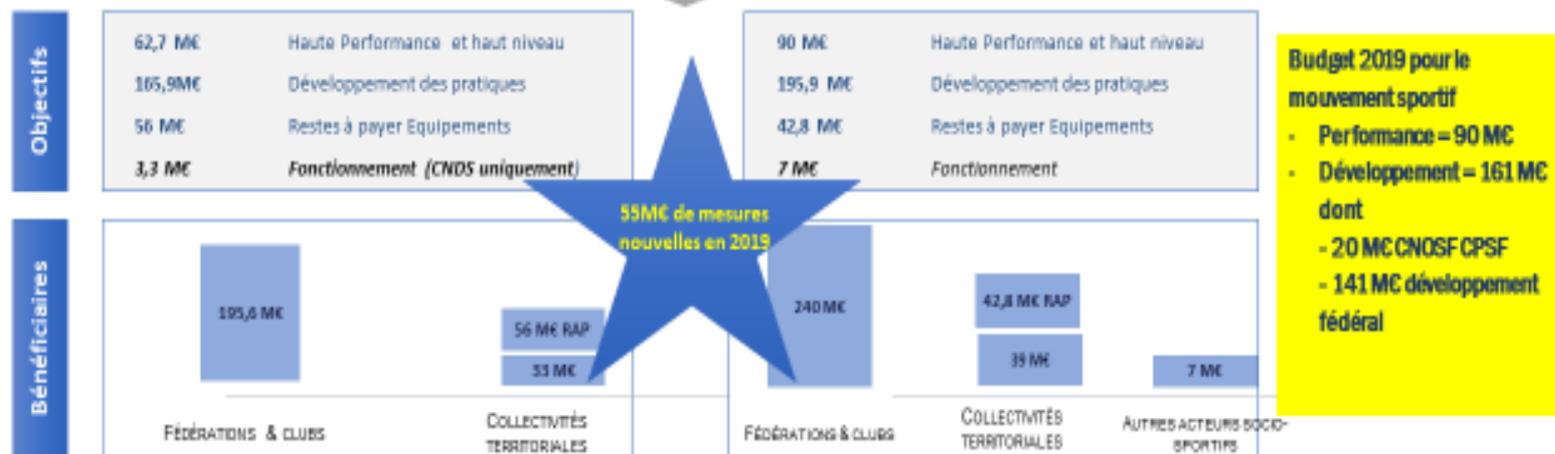
LE BUDGET, LA PÉTITION

2019 UNE ANNÉE DE TRANSITION LE BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS



Zoom sur l'Agence

Budget équivalent en 2018 hors subventions CNOSF et CPSF = 11 M€



*Traitements opérés pour saisonner à « structure constante » concernant l'année 2017 : (i) Retrait de la réserve parlementaire 2017 à hauteur de 6,7 M€ ; (ii) Reventilation sur l'année 2017 entre le CNDS et le programme sport des 72,78 M€ transférés en 2018 du CNDS vers le programme sport

**Redéploiement de 40 M€ sur le programme 219 suite au recalibrage du dispositif de compensation des exonérations de charges pour les arbitres (coût actualisé en 2018) et amendement de 15 millions donnant 55 mesures de mesures nouvelles

1- RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

Je souhaite attirer votre attention sur 2 points importants :

- La protection, via un budget séparé, du développement fédéral (161=141+20), ce qui pouvait paraître inimaginable il y a un an.
- Le rapprochement avec le tableau présenté devant le congrès du 29 août dernier avec une perspective à 400M.

ORGANISATION ET FINANCEMENT

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

347 M = 340 + 7

2017 : 60 M€
2019 : évoqué 100 M€
Budgété 90 M



Organe décisionnel
AG, CA, Comex

Politiques publiques
de développement
Conférences des
financeurs

2017 : 70 M€
2019 : évoqué 100 M€
Budgété 89 M

2017 : 180 M€ (CNDS
à 140 M)
2019 : évoqué 200 M€
Budgété 161 M



1- RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

Concernant la pétition, on peut considérer que le nombre global 255 000 est largement en deçà du potentiel du mouvement sportif et de ses sympathisants. C'est un constat et les explications sont nombreuses et variées. On doit constater que le relais Clubs n'a pas fonctionné. Néanmoins et sur le plan qualitatif, il y a eu de nombreux relais, notamment de parlementaires ou de collectivités territoriales, en particulier l'ANDES, qui ont contribué à sensibiliser l'opinion et le gouvernement (remarque sur le seuil de 350M). Vous avez le détail par sport et par département en pièce-jointe.

1- RAPPEL HISTORIQUE

LES 3 ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DU CNOSF

Le 18 septembre, à l'issue du Conseil d'administration du CNOSF, j'avais pris trois engagements :

- Sur un fonctionnement plus souple de la commission olympique
- Sur le respect de l'autonomie des fédérations eu égard à d'éventuelles contraintes législatives sur la gouvernance des fédérations
- Sur la situation des CTS

J'ai renouvelé ces trois engagements lors de mon intervention du 16/11 devant les fédérations et en présence de la Ministre

2- POINT DE SITUATION

- Le GIP, un Président, un préfigurateur, des statuts à écrire
- Le haut niveau
- Le développement fédéral, la prédominance du projet fédéral et des clubs
- Les politiques territoriales
- Le budget
- Les aspects législatifs
- Les CTS

2- POINT DE SITUATION

LE GIP, UN PRÉSIDENT, UN PRÉFIGURATEUR, DES STATUTS À ÉCRIRE

Jean Castex a été nommé Président de l'Agence, son positionnement de DIJOP permet de conclure au rapprochement avec la stratégie COJO et garantit une meilleure cohésion d'ensemble. Un préfigurateur va être nommé par le Secrétaire général du gouvernement.

La perspective à ce jour d'un préfigurateur, avec Jean Castex, fait que nous devons attendre que ce tandem crée un vrai débat pour discuter d'une proposition de statuts du GIP et faire nos observations. Il en sera de même pour les collectivités territoriales et tout cela prendra un certain temps (à comparer avec statuts du GIP 2024 et du COJO). Nous allons devoir être réactifs sur ce sujet essentiel qui fera l'objet d'une réunion spéciale de la commission olympique et de celle des fédérations non olympiques.

2- POINT DE SITUATION

LE HAUT NIVEAU

Concernant le haut niveau, la Ministre a bien précisé que le système français permettait l'épanouissement des meilleurs espoirs pour leur permettre d'accéder au haut niveau. Elle a indiqué aussi que nous pouvons progresser pour ce qui est du passage du haut niveau à la haute performance, avec l'objectif que des finalistes deviennent médaillés et que le bronze et l'argent se transforment en or. Ce sera une des missions principales de Claude Onesta. Ce dernier a souhaité aussi mettre l'accent sur des aides à destination des meilleurs potentiels de performance à l'horizon 2024 en évoquant un « salaire » à hauteur de 3000 euros/mois pour permettre une préparation dénuée de contraintes matérielles.

Le sujet de la détection des talents (le Ministère de l'Education nationale semble plus ouvert) reste entier et celui de l'après carrière doit pouvoir trouver davantage de solutions dans le cadre de l'agence avec une association des différents acteurs au projet de l'athlète.

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

La Ministre a clairement indiqué dans sa déclaration que les politiques publiques ne devaient pas prendre le pas sur le projet associatif (c'est une grande et remarquable première). Il faut regarder avec réalisme et objectivité les courbes d'évolution des pratiques :

Depuis 2001, le mouvement sportif a perdu près de 9000 clubs fédérés soit en moyenne 500 par an, tandis que près de 12 000 clubs sportifs se créent chaque année. Cf tableau

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel en moyenne annuelle au cours des 4 dernières années Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	18 547	22,2%
Sports	12 764	15,3%
Clubs de loisirs, relations	7 708	9,2%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	6 166	7,4%
Education, formation	4 877	5,8%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 882	4,6%
Action socioculturelle	3 733	4,5%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3 163	3,8%
Environnement, cadre de vie	2 913	3,5%
Santé	2 941	3,5%
Information, communication	1 831	2,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1 842	2,2%
Interventions sociales	1 767	2,1%
Préservation du patrimoine	1 512	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	1 368	1,6%
Activités politiques	1 477	1,8%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1 088	1,3%

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

Il va de soi que si nous ne mettons pas en place des mesures d'accompagnement la tendance va demeurer et que très vite le nombre de clubs sportifs non fédérés (environ 140 000 aujourd'hui) va dépasser le nombre des fédérés (autour de 160 000).

Plusieurs explications sont recevables pour comprendre le pourquoi de cette évolution. Parmi celles-ci il en est une admise désormais par le Ministère des sports, à savoir que le lien financier avec les Clubs a été essentiellement fait au niveau territorial et que cette dimension éloignée du dispositif fédéral a été renforcée par le traitement des dossiers CNDS par les DRJS.

POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

Cet aspect d'éloignement des Clubs du système fédéral, ajouté à la difficulté de cohérence entre le projet fédéral et les obligations liées au respect des objectifs de politique publique, ont contribué peu à peu à une forme de repli des clubs existants sur eux-mêmes et à ce que les nouveaux inscrits ne voient pas suffisamment d'intérêt à une démarche fédérale.

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

La reconnaissance du projet associatif et de lui seul, tant au niveau du Club que de la Fédération, est une vraie espérance d'inverser les tendances. C'est une opportunité qu'il faut saisir résolument même si elle peut poser certaines difficultés au démarrage. Nous allons proposer un accompagnement qui s'appuiera sur un état des lieux (cf. plus loin). Il faut que chacun réalise dès à présent que, ce dont le mouvement sportif va disposer pour asseoir son développement, va passer globalement de 20 à 140M, ce qui est loin d'être anodin et devrait être logiquement apprécié comme tel.

2- POINT DE SITUATION

LES POLITIQUES TERRITORIALES

Entre elles, les collectivités territoriales sont demandeuses de plus d'échanges, de clarté et de cohérence. Ce sera l'objet de la conférence des financeurs (associant aussi l'Etat et le mouvement sportif) avec l'apport de parlements régionaux du sport où d'autres acteurs pourront s'exprimer. La déclinaison territoriale des politiques fédérales de développement est un fait loin d'être acquis. Une relation harmonieuse entre politiques fédérales et politiques territoriales de développement prendra du temps, on en parle depuis des années sans avoir mis en place les moyens d'y parvenir. Certaines régions ont fait part de leur volonté d'être territoires d'expérimentation avec pour certaines des perspectives de financement accru. Si cette phase de meilleure adéquation entre politiques fédérales et territoriales de développement prendra du temps, elle est néanmoins porteuse de beaucoup d'espoirs pour les Clubs et partant de là pour les Fédérations.

2- POINT DE SITUATION

LE BUDGET

La Ministre s'est battue pour obtenir près de 350M pour l'Agence.

A nous d'être opérationnels pour les utiliser au mieux et ce dès 2019 et d'ores et déjà préparer les années 2020-2024.

2- POINT DE SITUATION

LES ASPECTS LÉGISLATIFS

La Ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de mesures sur la gouvernance des fédérations avant 2025, axant la priorité sur la conduite des projets fédéraux de développement.

Il n'y a pas de loi globale en vue dans l'immédiat. Il faudra néanmoins ajuster le code du sport pour permettre à l'agence de fonctionner.

Aujourd'hui il est acté le transfert des moyens du CNDS à l'agence.

2- POINT DE SITUATION

LES CTS

Pour ce qui est des CTS, la Ministre a proposé que l'on analyse les RH pour les besoins de l'Agence et en tenant compte de ses missions. Le Premier Ministre a validé un report de décision avec étude plus approfondie des évolutions possibles du dispositif.

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

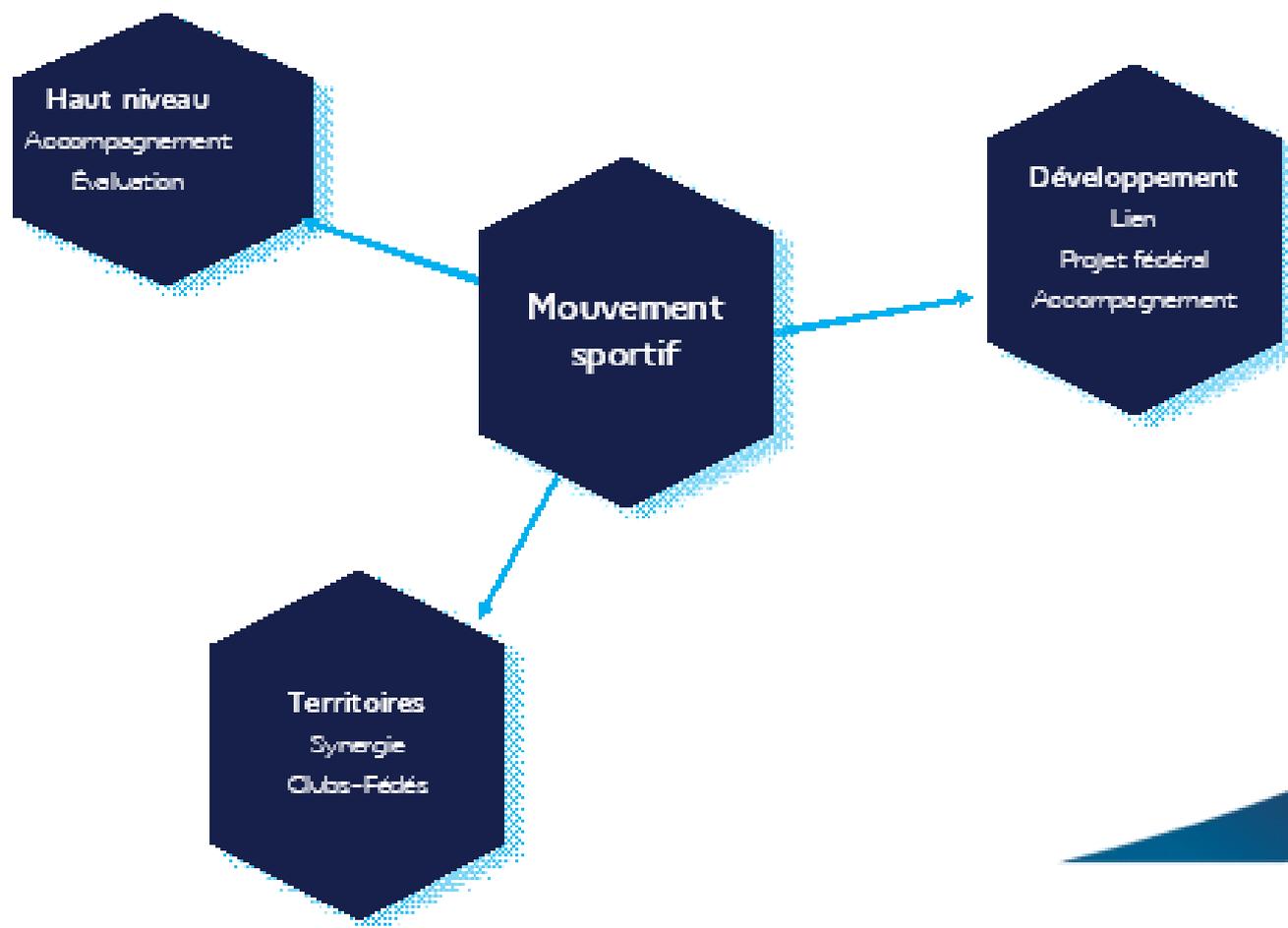
- Le projet du mouvement sportif dans le cadre de l'Agence
- L'agenda
- La méthode
- 2019, année de transition et d'accompagnement

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

LE PROJET DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LE CADRE DE L'AGENCE

Il est important que nous ayons un projet écrit et partagé dans le cadre de la future agence. Nous serons beaucoup plus forts si nous le portons, fédérations et structures déconcentrées, de manière unitaire et volontariste. Ce projet comportera des éléments à court terme (statuts du GIP, HN), à moyen terme (Développement fédéral) et à plus long terme (territoires).

Il devra aussi conforter la proposition de reconnaissance des diplômes fédéraux pour enseigner contre rémunération, condition essentielle tant du développement que de la création d'emplois sportifs. Il n'appartient qu'à nous de faire en sorte que le mouvement sportif soit au cœur de ces enjeux.



3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

L'AGENDA

Le projet sera soumis au vote en assemblée générale le 28 mai 2019. Auparavant il est proposé qu'il y ait 4 réunions institutionnelles, en fin des mois de janvier, février, mars et avril, principalement sur les statuts du GIP, la stratégie du haut niveau, le développement fédéral et les territoires, avec un de ces sujets en termes prédominants dans l'ordre du jour et les autres abordés pour faire avancer la réflexion avant la réunion suivante.

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

LA MÉTHODE

Entre chaque réunion institutionnelle, possibilité de réunions complémentaires animées par 3 présidents de fédérations, réunions se déroulant au CNOSF, avec une prise de notes et un compte-rendu faits rapidement pour permettre l'échange à l'intérieur de la commission mais aussi avec le groupe des fédérations non olympiques.

Accompagnement par une société spécialiste de la maïeutique (pour faire naître un projet de différentes réflexions et idées).

Les principes de travail doivent s'appuyer sur les points évoqués précédemment :



3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

2019, ANNÉE DE TRANSITION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Lancement de deux consultations :

- Une pour avoir une vue d'ensemble du panorama sportif d'aujourd'hui : clubs fédérés, non fédérés, structures commerciales, individus en réseaux sociaux organisés spécifiquement pour la pratique sportive, attentes des différents publics. Enjeux sociétaux du sport et poids sociétal du mouvement sportif.
- Une, plus immédiate, pour avoir un état des lieux des fédérations : plans de développement, établis avec les Clubs ou sans, politiques fédérales spécifiques (emploi, sport-santé, entreprises, insertion, etc...). Actualisation de la nature de la gouvernance des fédérations.

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

2019, ANNÉE DE TRANSITION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La deuxième consultation doit permettre d'établir un accompagnement ponctuel ou dans la durée, des fédérations qui en auront exprimé le besoin. L'objectif est que toutes les fédérations soient en situation d'avoir « un plan de développement fédéral » bâti du sommet vers les clubs pour 2020. Pour 2019, une solution transitoire devra être trouvée. Pour cela ce serait bien que les fédérations prêtes puissent faire partager leur expérience de façon à ce que les fondements d'un plan de développement fédéral type puissent être mis en place.

De son côté, le CNOSF a prévu de s'engager sur l'accompagnement de la démarche fédérale d'élaboration du projet en concertation avec les clubs, quand ce projet n'a pas été conçu ainsi.